



AVIS DE PROJET DE SCISSION DU FCP SOGEVALOR *ℓ*

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA, SOGESPAR procédera très prochainement à la scission du FCP SOGEVALOR et à la mise en place de quatre nouveaux Fonds.

Les modalités de réalisation de cette scission sont les suivantes :

1. La valeur liquidative sera fractionnée en cinq (5),
2. Le rapport d'échange retenu est de cinq (5) parts nouvelles pour une (1) part ancienne,
3. La valeur liquidative de lancement sera égale à la valeur théorique de la part fractionnée.

La valeur théorique de la part fractionnée sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote le lendemain de la réalisation de la scission.

Les caractéristiques des nouveaux Fonds feront l'objet de publication après leur agrément par le Conseil Régional.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez vous adresser à SOGESPAR au (225) 20 20 12 67 / (225) 20 20 14 58.